

Fiche Promenades

La présente fiche a pour objet de vous présenter les points de vigilance à observer et les attitudes à adopter avant, pendant et après la promenade. Nous vous prions de bien vouloir en prendre connaissance et de remplir la partie dédiée à votre identité, la dater et la signer, puis nous la remettre.

1. Ne vous laissez pas surprendre par la fougue et la force de certains chiens, particulièrement pressés de partir en promenade. Veillez à tenir fermement la laisse et à être vigilant lors des passages au bord de la route et lorsque vous croisez d'autres chiens.
2. Le chien ne doit en aucun cas être détaché (même si aucun danger n'est apparent). S'il doit porter une muselière, il doit la garder.
3. Lors de la promenade, le chien peut être tenté de manger ce qu'il trouve ! Soyez vigilant : le chien ne doit rien ingérer. En cas d'incident, informez immédiatement le personnel à votre retour. Aucune friandise ne doit être donnée au chien.
4. Il est très important que la promenade soit un moment de détente pour l'animal. La promenade peut également être un moment d'apprentissage, tant pour les animaux que pour les promeneurs. A ce titre, vous pourrez recevoir des conseils et des formations sur le comportement des chiens et l'utilisation de matériel (harnais anti-tractions, par exemple). Toute forme de violence envers l'animal est formellement interdite, qu'elle qu'en soit la raison. Enfin, nous vous prions d'utiliser uniquement le matériel fourni par le refuge pour la balade.
5. Respectez impérativement l'heure de retour au refuge, qui doit se faire avant 16h30.
6. N'oubliez pas de ramasser les éventuelles déjections de l'animal, sur les trottoirs et dans la forêt grâce aux sachets qui sont librement disponible dans les distributeurs de la Ville d'Esch. aux alentours du refuge
7. Veillez à respecter la faune et la flore.
8. Il revient aux soigneurs-animaliers de choisir le chien que vous allez emmener en promenade, en fonction des caractéristiques de ce dernier et de votre expérience. Nous vous prions de respecter le choix effectué par le personnel du refuge.

Enfin, nous vous remercions de respecter le fonctionnement du refuge et de notre association, ainsi que le travail effectué par le personnel du refuge.

Cette charte peut être modifiée à tout moment par l'équipe dirigeante. Un exemplaire à jour est toujours disponible au refuge. Nous vous prions de respecter les instructions des soigneurs-animaliers. L'équipe dirigeante se réserve le droit de donner un avertissement ou de radier un bénévole en cas de non-respect d'un des articles ci-dessus, ou en cas de faute manifeste.



Je soussigné(é) M. / Mme

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

Déclare accepter et veiller à respecter la présente fiche.

Fait à, le

Signature (merci de nous fournir votre Carte d'identité pour que nous en fassions une copie).